



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen le 10/12/2025

Black Friday : 146 Véhicules Utilitaires Légers (VUL) contrôlés par la DREAL sur 6 plate-formes logistiques en Normandie, 19 % en infraction

À l'occasion du Black Friday 2025, la Normandie a connu une intensification de l'activité logistique, avec près de 800 000 colis livrés sur le territoire régional. Cet afflux massif de flux de marchandises génère toujours des enjeux majeurs en matière de sécurité routière, de conditions de travail, de respect de la réglementation sociale et économique et de concurrence loyale entre opérateurs.

Dans ce contexte, et comme les années précédentes, les services de l'État ont mis en œuvre des opérations de contrôle ciblées sur des sites logistiques identifiés, connus ou émergents.

Des contrôles conjoints sur les principaux pôles logistiques normands

Les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL Normandie, appuyés par les forces de l'ordre et les agents de l'inspection du travail, ont mené des opérations sur plusieurs plates-formes logistiques situées dans les agglomérations du Havre, de Rouen et de Caen.

Au total :

- 146 véhicules utilitaires légers (VUL) ont été contrôlés,
- 28 véhicules se sont révélés en infraction, soit 19 % des véhicules contrôlés.

Ces contrôles ont donné lieu à la constatation de 46 infractions, réparties comme suit : 3 délits, 3 contraventions de 5^e classe, 33 contraventions de 4^e classe, 7 contraventions de 3^e classe.

Les manquements relevés concernent principalement la réglementation du travail, le code de la route et la réglementation des transports publics routiers de marchandises.

À ces infractions relevées par la DREAL s'ajoutent celles constatées par les forces de l'ordre et par les services de l'inspection du travail, dans le cadre d'une approche interministérielle coordonnée.

Mise en évidence de nouvelles pratiques logistiques non conformes

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**
Tél : 02 32 76 50 14
7, place de la Madeleine 76036 ROUEN Cedex
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Les contrôles ont également permis de mettre en lumière l'évolution des pratiques logistiques, en particulier liées à l'augmentation des flux de colis en provenance majoritaire d'Asie. Ces flux nécessitent de nouvelles capacités d'entreposage, parfois réalisées dans des sites non adaptés ou dans des conditions non conformes à la réglementation du transport et du travail.

Ainsi, deux contrôles conjoints menés fin novembre à Maltot (Calvados) ont associé l'URSSAF, la DREETS, la DDETS, la Gendarmerie nationale et la DREAL, mettant en évidence des pratiques d'entreposage et d'organisation du transport nécessitant une vigilance accrue des services de l'État.

Poursuite et renforcement des contrôles

Compte tenu de la croissance continue du commerce en ligne, du développement d'entreprises de messagerie ne disposant pas toujours d'une inscription régulière au registre des transporteurs, ou ne respectant pas les règles sociales et économiques applicables, les contrôles ciblés, coordonnés et interministériels seront appelés à se poursuivre et à se renforcer afin de garantir une concurrence loyale mais aussi la sécurité et la protection des salariés.

Rappel réglementaire : évolution du suivi du temps de travail pour les véhicules de -3,5 tonnes

Lors des contrôles, l'absence du Livret Individuel de Contrôle (LIC) a été fréquemment constatée.

À ce titre, il est rappelé qu'à compter de 2026, le dispositif numérique Mobilic remplacera le LIC et deviendra obligatoire pour les entreprises de transport routier léger de marchandises et pour le secteur du déménagement.

Mobilic, outil gratuit mis à disposition par le ministère chargé des Transports, vise à faciliter le suivi du temps de travail des conducteurs, sécuriser les pratiques réglementaires et simplifier la gestion administrative pour les entreprises.

Plus d'informations sont disponibles sur le site officiel : <https://mobilic.beta.gouv.fr>